

SOS - Racisme

Un site web burundais pro-gouvernemental distille le venin du racisme sur le net

20 août 2008

Le réseau internet héberge un site web burundais "www.burundi-agnews.info hors du commun de par ses publications stéréotypées autour d'une « théorie » haineuse anti-tusti ou la « *Him'attude* » développée à partir d'une lecture inédite de l'histoire ancienne et récente du Burundi. Cette « théorie » lui sert d'arme pour ériger en boucs émissaires les milieux critiques de l'opposition et de la société civile burundaise sous l'appellation « Hima » pour ne pas dire « Tutsi ».

Créé par un Burundais résidant en Belgique, Pascal Karorero, le site web imprime, à travers ses rubriques « **Edito-Summary** » et « **Nouvelles-News** » une vision raciste au régime du Président Pierre Nkurunziza. Le Gouvernement ignore ou ne semble pas préoccupé par cette littérature extrêmement dangereuse de la part d'un médium qui se veut pro-Cnnd-Fdd ou gouvernemental.

La présente analyse n'est nullement pas guidée par l'intention de verser dans la polémique avec les rédacteurs de ce site web. Le fait de le singulariser ne signifie pas non plus qu'il n'y a pas d'autres sites web qui s'écartent du code d'éthique et de la déontologie professionnelle ou qui cachent difficilement leur sensibilité ethnique dans leurs reportages, commentaires, éditoriaux ou autres styles journalistiques.

L'intérêt de cet article est de mener une réflexion sur un organe d'information et d'opinion qui voue un véritable culte de la personnalité au Président Pierre Nkurunziza et son parti le CNDD-FDD avec un style et une ligne éditoriale racistes qui ne se retrouvent nulle part dans les autres sites web burundais proches du gouvernement ou de l'opposition.

Une lecture caricaturale, raciste et conflictuelle de l'histoire ancienne du Burundi

D'après le site web www.burundi-agnews.info, « *la cohabitation entre les Hahima et les Bahutu est très difficile depuis le Burundi ancien. Sous l'ère de Ntare Rushatsi qu'il présente comme un monarque hutu, il lui a fallu 20 ans pour dompter un certain Ruhinda, un Muhima* ». Il parle aussi du cas « *du Père de Mwezi Gisabo qui a envoyé un général Hutu pour mater un chef Muhima qui avait construit un tambour sur le territoire Burundais.* » [1]

Notons que les cycles royaux du Burundi convergent sur l'origine légendaire ou mystique du premier roi du Burundi Ntare Rushatsi situé au XVIème siècle (dans la généalogie en 4 cycles) ou à la fin du XVIIème siècle (dans la généalogie en 2 cycles). Pour être crédible, www.burundi-agnews.info devait spécifier les sources qu'il a exploitées pour reconstituer un conflit entre un Ntare Rushatsi et ce Muhima Ruhinda à une période aussi ancienne.

Par ailleurs, les traditions ne mentionnent ni le clan, ni l'ethnie du roi. Le Roi Ntare Rushatsi est présenté comme un héros civilisateur, fondateur du Muganuro et initiateur de l'ordre judiciaire (institution d'Ubushingantaha). La tradition ne semble pas précise sur l'organisation du royaume unifié par Ntare Rushatsi d'autant plus que les sources existantes ne mentionnent que partiellement ou pas, l'existence des chefs ou des sous-chefs.

Le souci de ce site web n'est donc pas de promouvoir un débat scientifique sur l'histoire ancienne du Burundi. Son objectif est d'exalter l'ethnie hutu en prouvant coûte que coûte que Ntare Rushatsi était « *un muhutu ... le Royaume multiséculaire du Burundi était HUTU ... la culture monarchique burundaise, son armée, et sa structure issues de la pensée HUTU* » [2]. En pareil cas, les Ganwa comme la monarchie Ganwa n'auraient pas existé. Ce qui intéresse le site web est de prouver le conflit séculaire entre Hutu et les Hima pour des visées politiciennes inavouées.

A la question de savoir la différence idéologique entre le CNDD-FDD et le FNL sur la nature conflictuelle de la crise burundaise, le site web précise : « **Le CNDD/FDD croit que la nature conflictuelle burundaise est due à un système criminel socio-économique organisé depuis près de 40 ans par les dirigeants politico-militaires HIMA (non TUTSI, bien que les BAHIMA se disent BATUTSI, tout en sachant qu'ils ne le sont pas. Majoritairement originaire de quelques localités de la province de BURURI, dont les plus connus MICOMBERO (mort), BUYOYA etc. Le FNL-PALIPEHUTU, lui ne fait pas dans la nuance. Pour lui, le problème est ethnique ! Malheureusement pour lui, plus de 90% des TUTSI du Burundi sont des BAHUTU à l'origine (un des secrets de ce merveilleux ex Royaume des Grands Lacs africain). Et de plus, le mal que le FNL-PALIPEHUTU dénonce avec justesse est celui créé par les BAHIMA (des non TUTSI) pendant "leurs Révolutions", au départ occulte dès 1962, puis rendu visible dès 1966 avec la proclamation de leur "République au drapeau aux trois étoiles de colonels" !** »

La « *Him'attitude* » ou la vision raciste de l'histoire récente du pays

Le site web www.burundi-agnews.info a la particularité d'inventer des stéréotypes qui meublent systématiquement ses éditoriaux sous forme de langage codé dont les tenants et les aboutissants restent difficilement perceptibles.

Dans sa livraison du 21 mai 2008, le site web décrit la « *Him'attitude* » comme « **un réquisitoire sévère vis à vis de certains citoyens burundais qui ont un "pouvoir" énorme pour aider le Burundi à se relever et à aller de l'avant ! Mais qui pourtant partout où ils sont, ils ne font que dire - "Bref, tout va mal au Burundi". Décourager les initiatives positives pour la Reconstruction est devenu leur "DADA" !** » [3]

Ceux qui sont dans la ligne de mire ne sont pas des politiciens de l'opposition mais des acteurs de la société civile qui « **n'étant pas aux affaires politiquement parlant, gardent tout de même le droit de montrer qu'ils font de - l'opposition - C'est leur métier ! Puis c'est cela la démocratie !** »

Ce sont « *les enfants de la dictature* » allusion faite aux tutsi oeuvrant dans les ONGs et les ASBL globalement incriminés pour être des vestiges du parti Unique UPRONA et des régimes militaires anciens. Il fait sciemment abstraction des Hutu qui évoluent dans ces structures non gouvernementales et qui se voient automatiquement étiquetés « Hima » ou « Tutsi » .

Ainsi donc pour le site web www.burundi-agnews.info, « **les BAHIMA dans le Burundi d'aujourd'hui se retrouvent à la tête de presque tout ! Ils contrôlent la société civile burundaise (des Radio privés ; tous les correspondants étrangers burundais REUTERS / PANA / IRIN / BBC / AFP ; les syndicats ; associations de commerçants ; les ligues des Droits de l'Homme ITEKA - LDGL [une main mise sur les rapports d'AI , de HRW ou de FIDH]) ; FORSC ; OAG ; CENAP ; etc. Ils sont majoritaires dans la magistrature ; ils ont le plus grand nombre de fonctionnaires nationaux et internationaux (ONU, FMI, BM, BINUB etc) ; ils ont le plus grands nombres d'officiers parmi les force de l'ordre burundais ; etc.** » [4]

Les « Bahima » boucs émissaires ...

Le site web s'insurge contre les « *Enfants de la dictature* » ou les « **Bahima qui propagent les secrets de l'Etat dans la rue** » à travers les associations de la société civile. « **Au niveau militaire, c'est pire ! Dans le corps militaire, on trouve d'irréductibles avec lesquelles on ne peut plus rien faire ! Un petit réseau d'anciens gendarmes et d'anciens services de renseignements burundais (ex- FAB), composés surtout d'officiers HIMA, sont à l'origine d'une insécurité nationale par coups bas (assassinats ciblés d'étrangers, entretiens de gangs de voleurs, ...)**

Dans sa livraison du mois de mai 2008, le site web demande même aux « **HIMA (BAHIMA) du Burundi, après quarante ans de pouvoir exercé, parsemé de massacres comme l'Histoire du pays ne l'avait jamais connu, de cesser d'opposer et d'insulter - les HUTU et les TUTSI qui sont des frères** » .

Plus loin, il recommande que les Bahima ou « **intrus qui bénéficient d'un accès au Pouvoir sous la houlette de l'étiquette TUTSI, soit purement et simplement exclus des institutions du pays, pour le respect de la Loi. Les TUTSI du Burundi se connaissent très bien, mais il n'y a pas de HIMA parmi eux !** »

Comme on le constate, le flou est savamment entretenu entre les Bahima et les Batusti. On ne sait plus finalement qui est Tutsi ou Hima. Pendant la transition, le site web vendait la théorie « **Extrême Droite Burundaise Tutsi** » équivalent de la « **him'attitude** » d'aujourd'hui. En 2002, il tendit le micro baladeur aux réfugiés burundais en Belgique pour l'aider à affiner cette théorie. Il tomba sur un intellectuel burundais connu pour sa profondeur et perspicacité dans l'analyse des situations politiques burundaises, Jean-Marie Sindayigaya. Celui-ci n'hésita pas à lui prouver qu'au Burundi « **il n'y a pas d'Extrême Droite ni d'extrême quoi que ce soit. Il y a juste des Burundais qui, pour se mettre en évidence afin de se hisser au pouvoir ou de s'y maintenir ne reculent devant aucune recette y compris la plus criminelle** » [5], une assertion prophétique qui décrit les compromis et compromissions politiques actuels de la classe politique burundaise face aux intérêts individuels ou sectaires indépendamment de l'ethnie ou de la provenance clanique ou régionale.

Dans sa livraison du 24 mars 2008, le site web déplore le pléthore des « Bahima » dans l'administration publique et recommande un travail correctionnel au sein de l'administration burundaise qui compte aujourd'hui 90% de l'ethnie tutsi : « **Pendant la Dictature, le Régime sanguinaire des HIMA TUTSI du BURUNDI ont instauré un état d'apartheid où les Burundais de l'ethnie HUTU étaient exclus. L'administration était à lors à plus de 99% composé de citoyens TUTSI. Après la guerre civile burundaise (1993-2003), une loi protégeant les fonctionnaires fait qu'il est très difficile de les déchoir de leurs postes. Les syndicats de fonctionnaires, tenus par des enfants de la Dictature, au travers des Comités d'administrations, protègent cet état de fait. Ainsi la loi de rééquilibrage (40/60) voulue par la Constitution reste lettre morte ! Avec comme conséquences notamment, des secrets d'Etat que l'on retrouve dans la rue à travers des affaires médiatisés par les "enfants de la Dictature" ; une forte élite Hutu au chômage etc.** »

Et le site web www.burundi-agnews de préciser davantage : « **Les citoyens TUTSI du Burundi reçoivent en terme de partage 40% de pouvoir. Ce déséquilibre, provoqué par ces quotas injustes, sont à la base des mécontentement des citoyens HUTU du Burundi, fortement représentés par les partis "Démocrates" burundais [CNDD/FDD, FRODEBU, et le CNDD] qui ont totalisé 90% lors des élections de 2005. Oui ! Injustice flagrante car 91% doivent se partager 60% contre 9% avec 40%. L'équation est simple ! Au nom de quoi ? De plus, selon ce système injuste, par exemple, l'administration burundaise devrait compter 40% de TUTSI et 60% de HUTU. La résultante est un conflit entre élites HUTU encore plus exacerbé ! Mais là encore, une dérogation a été faite car un fonctionnaire ne peut être licencié. Pendant la dictature au BURUNDI plus de 90% des fonctionnaires de l'Etat étaient des citoyens TUTSI du clan des HIMA, provenant de la province de BURURI ! Même si le principe "des quota ethniques institutionnalisés" est accepté comme mode politique au BURUNDI depuis les Accords d'Arusha (médiation internationale), un recensement de la population burundaise aura lieu cette année 2008 ... Il permettra de dire combien de citoyens HUTU ou TUTSI ou Autre comptent le Burundi. Dès lors , un projet de loi pourra voir le jour afin de ramener ces quotas ethniques à leur juste valeur.** »

Quelles relations entre le site web et les CNDD-FDD ?

Le site web réserve un culte particulier au Président Pierre Nkurunziza qu'il présente comme un sage parmi de nombreux « **enfants et petits enfants de la Monarchie, fils de grands chefs, détenteurs des secrets de notre code ésotérique...** » Bref, "**Dr.Nkurunziza est l' exemple absolu** » renchérit le site web.

Le site web fait également un matraquage idéologique au profit du CNDD-FDD en revenant chaque fois, dans ses nombreux éditoriaux, au Document N° 4 publié par le parti sous le titre « **Criminalisation socio économique du pouvoir par la tyrannie politico-militaire tutsi au Burundi** » . [6]

La conclusion dudit document est un réquisitoire sévère contre les régimes militaro-tutsi des années 70 - 80 et se recoupe bien avec les propos haineux anti-tutsi ou anti-hima distillés dans les nombreux éditoriaux du site web. Dans ce document, le CNDD-FDD prend position sur les « **ingrédients de la criminalisation socio-économique pratiquée au Burundi depuis le milieu des années 60** ». Il s'agit, d'une « **oligarchie politico-militaire imbue d'une idéologie de supériorité "raciale" et insoucieuse des problèmes de société, personnification excessive du pouvoir par les chefs militaires successifs issus de la même ethnie (tutsi), du même clan (hima), de la même province (Bururi) et de la même commune (Rutovu), processus de "patrimonialisation" des ressources du pays où le pouvoir d'Etat est l'unique moyen d'accumulation privée de richesse** ».

Certes, le document publié par le CNDD-FDD en 2001 dans un contexte de conflit armé, est en déphasage avec le discours politique du CNDD-FDD actuel focalisé sur l'unité et la réconciliation nationale. Mais, la référence répétitive à ce document publié en 2001 par ce site web chante du Gouvernement en ces moments où les préoccupations majeures de la société quittent progressivement le terrain de la confrontation ethnique vers celui des intérêts communautaires comme la sécurité, le respect des droits de la personne humaine, la bonne gouvernance, la démocratisation, les échéances électorales ... sèment le doute et la confusion quant aux objectifs de réconciliation nationale exprimés officiellement par le CNDD-FDD et le Président Nkurunziza.

Cela est d'autant plus inquiétant qu'il existe des faits et gestes de l'autorité politique qui réconfortent le site web www.agnews.info dans ses perspectives divisionnistes et d'exclusion. Le cas du journal « Intumwa » de Willy Nyamitwe, alors conseiller principal à la Présidence de la République est illustratif. En mai 2006, le N°102 de ce journal, sous le titre « **Iragi rya Léta Mfatakibanza** » ou « **l'héritage de la transition** » s'attaqua ouvertement à la société civile en ciblant une des ASBL les plus visibles au Burundi « l'Observatoire de l'Action Gouvernementale » OAG à la grande satisfaction du site web qui offrit une publicité permanente du périodique sur sa page d'accueil.

Dans son éditorial du 8 Août 2008, le site web www.burundi-agnews justifie la torture de l'ex-Vice-Président de la République du Burundi Alphonse Marie Kadege à la Documentation nationale au moment où toute la communauté nationale et internationale avait condamné ces pratiques barbares et inhumaines : « **Le problème est que M. KADEGE, ce Muhima, du clan des Bahinda (?), n'est nullement un Tutsi, dans la sociologie burundaise. Connu pour avoir été un grand militant de la JRR (milice style interhamwe versus Burundi en 1972) , c'est un muhima, des bahinda (?). Pour rappel, en octobre 1993, KADEGE a rédigé le message à la Nation devant confirmé le Coup d'Etat d'octobre 1993 par la junte politico-militaire (2). Ce geste allait plonger le pays à une décennie de guerre civile très destructrices et meurtrières.** » Autrement dit, parce que Kadege est « Muhima » et compte tenu des accusations portées contre lui, la Documentation nationale avait le droit de le torturer.

Rappelons qu'au cours de son interrogatoire à la Documentation nationale, la video en ligne sur www.tutsi.org comporte une séquence où ses tortionnaires lui posaient des questions sur le rôle qu'il joué en 1972 et lui de répondre qu'il était aux études en Europe.

Aujourd'hui, la Radio Rema FM proche du CNDD-FDD bénéficie de la même position publicitaire sur le site web que le journal Intumwa hier. Dans sa livraison du 16 Août 2008, le site web a relayé les propos mensongers diffusés par Radio Rema FM sur les agents la Ligue Iteka et International Crisis Group. Pour le site web, il s'agit d'un comportement décevant de certains citoyens « **des fils de la Dictature, qui a duré 40 ans, généralement issue du clan des HIMA (non TUTSI), qui ne cessent, grâce à leurs positions avantageuses dans des organisations nationales (ou internationales) partenaires à des multinationales (donc des ONG's ; que ce soient HRW, AFP, REUTERS, BINUB ...) de tout faire pour nuire à l'image du pays** ».

Le réquisitoire est le même pour l'OLUCOME suite à l'interpellation de son président par la justice jeudi le 14 Août 2008, au sujet de sa position critique sur la remise des reliquats des frais de mission par les hautes autorités politique . Pour le site web, il s'agit encore d'« **une organisation créée et soutenue par les anciens oligarques "Hima" responsables du système mafieux de criminalisation socio-économique instaurée sous la Dictature (1966-2005) dont le but est de souiller l'image des nouveaux jeunes politiciens burundais arrivant sur la scène politique** »

Que faire face à une telle propagation de la haine ethnique sur le net ?

Comme cela est signalé dans l'introduction, le but visé dans cet article n'est pas la polémique mais un débat sur le dérapage ou l'écart de langage manifeste dans l'expression des blessures liées à la crise burundaise qui a par ailleurs endeuillé des milliers de Burundais, hutu, tutsi et twa, bien que le site web www.burundi-agenews.info fasse systématiquement abstraction des victimes tutsi ou « *hima* » dans ses publications.

Une prise de conscience : Un examen de conscience s'avère nécessaire pour s'interdire toute forme d'aversion raciale ou enseignement de la haine ethnique. Les rédacteurs en ligne sur les sites web doivent comprendre que le fait d'échapper à la censure sur internet ne les soustrait pas à la déontologie professionnelle et à la rigueur de la loi.

Respecter des valeurs fondamentales de dignité humaine : Le « monde libre » occidental favorise la liberté d'expression par rapport aux dictatures africaines. Mais, il défend aussi la société contre la cybercriminalité bien que les rédacteurs de certains sites web burundais résidant en Europe semblent l'ignorer. En matière de racisme et de haine ethnique, ces rédacteurs devraient s'imprégner de l'esprit du Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif à l'incrimination des actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe et les autres Etats parties à la Convention sur la cybercriminalité .

Ce protocole considère que des actes de nature raciste et xénophobe constituent une violation des droits de l'homme, ainsi qu'une menace pour l'Etat de droit et la stabilité démocratique. Tout en reconnaissant que la liberté d'expression constitue l'un des principaux fondements d'une société démocratique et qu'elle est l'une des conditions essentielles de son progrès et de l'épanouissement de chaque être humain, le protocole n'écarte pas aussi le risque que les systèmes informatiques soient utilisés à mauvais escient ou de manière abusive pour diffuser une propagande raciste et xénophobe ;

L'article 2 du protocole définit l'expression « matériel raciste et xénophobe » comme :

« tout matériel écrit, toute image ou toute autre représentation d'idées ou de théories qui préconise ou encourage la haine, la discrimination ou la violence, contre une personne ou un groupe de personnes, en raison de la race, de la couleur, de l'ascendance ou de l'origine nationale ou ethnique, ou de la religion, dans la mesure où cette dernière sert de prétexte à l'un ou l'autre de ces éléments, ou qui incite à de tels actes. »

L'article 5 érige en infraction l'insulte avec une motivation raciste et xénophobe et chaque pays partie au protocole est appelé à adopter des mesures législatives et autres qui se révèlent nécessaires pour ériger en infraction pénale, dans son droit interne, lorsqu'il est commis intentionnellement et sans droit, le comportement suivant : « *L'insulte en public, par le biais d'un système informatique, (i) d'une personne en raison de son appartenance à un groupe qui se caractérise par la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, ou la religion dans la mesure où cette dernière sert de prétexte à l'un ou l'autre de ces éléments, ou (ii) d'un groupe de personnes qui se distingue par une de ces caractéristiques* ».

Se désolidariser avec la littérature raciste : Au cas où le site web www.burundi-agenews.info persisterait dans ses propos haineux à l'égard d'une partie de la population, le Parti CNDD-FDD et le Gouvernement du Burundi auraient l'obligation morale de prendre position contre la propagande raciste de ce site web. La constitution du Burundi, en son article 95, préconise que « *le Président de la République, Chef de l'Etat, incarne l'unité nationale, veille au respect de la constitution et assure son arbitrage, la continuité de l'Etat et le fonctionnement régulier des institutions.* » Le Conseil National de la Communication devaient avoir interpellé les rédacteurs de ce site web comme il l'a déjà fait pour les autres mediums.

En conclusion, la constitution burundaise garantit aux Burundais la liberté d'expression, la liberté de religion, de pensée, de conscience et d'opinion.

Les organes d'informations privés ont la pleine latitude de soutenir le Gouvernement ou de s'inscrire dans l'opposition politique. Toutefois, cela ne doit pas les éloigner des principes d'éthique et de déontologie professionnelle notamment dans des situations de confrontation politique comme les campagnes électorales. C'est la raison pour laquelle les enseignements qui portent atteinte à l'unité nationale ou qui propagent la haine ethnique ou raciale doivent être impérativement rayés du contenu des rédactions de tous les médiums burundais. De même, les partis politiques qui se voient appuyés ou relayés par des médiums haineux doivent inverser la tendance en les amenant leurs chantres à observer les principes élémentaires de la dignité humaine.

Un lecteur assidu de <http://www.burundi-agnews.info>

Notes

[1] BURUNDI - DÉMOBILISATION/ CASERNEMENT : La Banque Mondiale exige du chiffre, et une étape de plus ...DAM,NY,AGNEWS, 31/03/2008

[2] Lire BURUNDI - EXTRÊME DROITE : Le mensonge de l'Histoire de Batutsi du Burundi. DAM,NY,AGNEWS, 31/03/2008

[3] <http://www.burundi-agnews.info> (voir rubrique « Edito - Summary »)

[4] voir BURUNDI-SOCIETE : Him'attitude ! DAM,NY,AGNEWS, 21 mai 2008

[5] L'Extrême-Droite Burundaise AGNews,2002, Bilal Luqman.

[6] Le document a été publié par la « Commission Permanente d'Etudes Politiques (COPEP) du CNDD-FDD en Juillet 2001 sur son site internet : www.cndd-fdd.org qui, semble-t-il n'existe pas. Mais le site l'a enregistré dans ses répertoires et il est accessible en cliquant sur le lien <http://www.burundi-agnews.info/criminalisation.htm>